

Inf' Auzouville

Mardi gras



Comme d'habitude à Auzouville le mardi gras était un mercredi après midi, comme d'habitude sous le soleil, comme d'habitude le petit train a fait le tour du village pour récolter sa moisson de friandises.

Comme d'habitude cela s'est terminé au restaurant scolaire pour déguster crêpes, biscuits et beignets.

Comme d'habitude la générosité des habitants a permis de récolter près de 2 kilos de bonbons.

- Une merveilleuse après midi dans une très bonne ambiance,
- On recommence l'année prochaine



Dates à retenir

AUZOUVILLE SUR RY
Samedi 18 et dimanche 19 avril 2015

LE PRINTEMPS DES ARTS

EXPOSITION - 13 Artistes
PEINTURE - SCULPTURE - PHOTOGRAPHIE



M Duboc

Atelier ORIGAMIS pour enfants samedi 15h à 17h
RENCONTRE avec les artistes samedi de 17h à 18h
VERNISSAGE samedi à 18h

Salle polyvalente

Entrée libre Samedi de 14h à 18h
Dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h



FÊTE COMMUNAUTAIRE
Samedi 30 mai 2015

ANIMATIONS
#

AU CHÂTEAU DE MARTAINVILLE

Animations gratuites
et restauration sur place

SPECTACLE PYROTECHNIQUE À 23 HEURES

Délibérations du conseil municipal

Séances des 19 janvier, 9 et 30 mars 2015

Motion :

Le conseil municipal a rendu hommage aux victimes des attentats des 7, 8, et 9 janvier à Paris.

Des journalistes, dessinateurs, policiers, citoyens sont tombés sous les balles des terroristes qui par cet acte ont voulu briser notre liberté d'expression et le pluralisme des idées, fondement de notre démocratie.

Face à ces événements, nous devons rester debout et mettre en pratique le vivre ensemble ainsi que les valeurs de notre république : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Avis sur le plan de gestion du bois communal présenté par l'ONF :

L'ONF est venu présenter à tous les membres du conseil municipal le projet de plan de gestion du bois communal. Après délibération, l'assemblée accepte le projet présenté mais souhaite y apporter deux modifications :

Que le bois soit identifié et reconnu au moyen d'un panneau ou autre signalétique.

Qu'une action de découverte et de pédagogie avec les scolaires et la population puisse être mise en place en accord avec les usagers.

Il est rappelé qu'aucune coupe de bois n'a été effectuée depuis 1995.

Orientations budgétaires :

En 2014 :

la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a augmenté de 15 000€ les charges de fonctionnement du SIVOS pour 4 mois de fonctionnement.

Le conseil municipal a décidé de s'engager sur la réhabilitation de l'école.

Dans la mesure où les dotations budgétaires vont diminuer en 2015, il est impératif de dégager des excédents de fonctionnement afin de pouvoir financer le projet école.

Après délibération, le conseil propose quelques pistes:

réduire la plage horaire de l'éclairage public (incidence sur la consommation)

renégocier les contrats d'assurance et de maintenance (énergie, éclairage public, espaces verts)

supprimer les illuminations de Noël

renégocier les contrats de télécommunication

sensibiliser les utilisateurs de la salle polyvalente par rapport au chauffage.

Information sur le projet école :

Madame Thibault, l'architecte retenu pour le projet école est venue avec l'économiste et le bureau d'étude fluide. Les élus leur ont rappelé qu'ils devaient rester dans l'enveloppe prévue et respecter le programme établi. Un examen de la structure sera effectué rapidement et la commune devra faire réaliser un diagnostic amiante.

Le bureau d'études Euclid Eurotop a présenté un devis pour la levée topographique de 900.00 euros HT et le bureau d'Etudes OPCN un devis pour le repérage amiante de 370.00 euros HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux devis et donne pouvoir à Mme Le Maire pour la signature de ces devis.

Compte administratif 2014

Après présentation du compte administratif 2014 par Mme JEGAT et réuni sous la présidence de M.NAVE Alain, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

La section de fonctionnement :

En recettes à 440 062.19 € (compte tenu du résultat N-1 de + 41 528.62 €)

En dépenses à 387 470.75 €

D'où un excédent de fonctionnement de + 52 591.44 €

La section d'investissement

En recettes à 201 605.39 €

En dépenses à 114 240.28 € (compte tenu du résultat N-1 de – 8 374.70 €)

D'où un excédent d'investissement + 87 365.11 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire qui s'élève à 52 591.44 € comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 à la section d'investissement pour 1 300.89 €, compte tenu des restes à réaliser en recettes pour 7 000.00 € et en dépenses pour 95 666.00 €

Le solde disponible est affecté au compte 002 à la section de fonctionnement pour 51 290.55 €.

Le transfert de compétence à la communauté de communes « aménagement de l'Espace »

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU.i)

La Communauté de Communes souhaite s'engager dans une démarche prospective de planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale (Plan Local d'Urbanisme intercommunal : PLU.i). En effet sauf délibération contraire par minorité de blocage, au 27 mars 2017, la loi ALUR prévoit que cette compétence sera obligatoire pour les Communautés de Communes. Aussi il convient d'organiser, afin d'être acteur de la mise en œuvre de cette compétence, la modification statutaire appropriée, et entreprendre les démarches de mise en œuvre du PLU.i .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes du Plateau de Martainville, et l'ajout aux statuts communautaires de la compétence suivante à l'article 4-1-2 « Aménagement de l'Espace » Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Espaces verts :

Trois entreprises ont été contactées pour l'entretien de l'ensemble des espaces verts de la commune (tonte des pelouses, taillage des haies...).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier les travaux à l'entreprise Mille pour un montant de 8 184.00 € TTC.

Questions diverses :

Urbanisme :

Prochainement, les autorisations d'urbanisme devraient être étudiées par la communauté de communes. Pour assurer une continuité des services en cas de maladie ou de congé, il est nécessaire de fusionner avec une autre communauté de communes (Moulin d'Ecalles par exemple) pour mettre en œuvre cette compétence.

Travaux divers :

Abribus du Dimage : Monsieur Guyomard a rencontré un technicien de la DDI et de la Communauté de Communes pour étudier la sécurisation de l'abri bus du Dimage. Plusieurs pistes sont évoquées (déplacement de l'abribus, balises blanches dans la courbe) .

Chemin du Mouchel : les propriétaires ont été rencontrés et l'élagage va être fait.

Les travaux de réfection du parvis ont été effectués.

Le budget 2015

Budget primitif 2015 :

Le conseil municipal a voté le 30 mars le budget primitif de l'exercice 2015, avec les chiffres connus à ce jour. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	446 286,00 €
Section d'Investissement	151 620,00 €

Subvention

L'assemblée décide d'accorder 8776,00 € de subventions aux associations répartis comme suit :

Animation village	5 000,00 €
Coopérative scolaire	600,00 €
Association sportive	300,00 €
Club des Bons Amis	300,00 €
Association Four à Pain	300,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	100,00 €
Farandole	2 076,00 €
Amicale des Anciens Combattants	100,00 €

Subvention CCAS : 5500,00 €

Subvention groupement de collectivités :

Communauté de communes (instruction des documents d'urbanisme) 1 500,00 €

Contribution aux organismes de regroupement

ADMR	400,00 €
SIVOS	92 400,00 €
CES de Darnétal	4 420,00 €
Mission locale/ Relais 16/25	800,00 €
AIPA	300,00 €
Fonds Solidarité Energie, Eau	520,00 €
Fonds aide aux jeunes	160,00 €
Total	99 000,00 €

A noter que la part dévolue au SIVOS représente 20.70% du budget de fonctionnement et 98.90% de la dotation forfaitaire.

L'équilibre du budget un exercice difficile face à l'augmentation des charges engendrées par les différentes réformes notamment le changement des rythmes scolaires avec l'incidence sur notre participation au SIVOS et les textes sur le transfert de l'instruction des documents d'urbanisme des services de l'état vers les communes ou communautés de communes.

L'année 2015 sera marquée par une baisse sensible des subventions aux associations, une hausse de la fiscalité communale et un programme d'investissement très limité.

La qualité de l'eau

Ressource fragile l'eau nous est indispensable, sa qualité est surveillée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). De la source au robinet, des contrôles sont régulièrement effectués. Les résultats sont consultables en Mairie ou sur <http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable>

La qualité de l'eau distribuée sur notre commune par le SIAEPA du Crevon est bonne sur tous les critères de l'analyse:

Utilisation des produits phytosanitaires

Avec le printemps, ce ne sont pas seulement les fleurs et les arbres qui reviennent à la vie mais aussi tout le cortège des plantes indésirables celles que l'on appelle les « mauvaises » herbes. Elles se développent, souvent, bien plus vite qu'on ne le voudrait. Pour les éliminer certains utilisent des produits phytosanitaires, des "herbicides". Certes très efficaces, ils sont pourtant un mauvais choix sur le long terme, appauvrissant le sol, et produisant de dégâts collatéraux sur les plantes environnantes. Ces produits seront bientôt prohiber.



En effet la loi LABBE du 6 février 2014 (parue au JO le 8 février 2014) interdit utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts et promenades accessibles ou ouverts au public à partir du 1er janvier 2020, date avancée par amendement du 26/09/2014 au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités.

L'interdiction de commercialisation et de détention de produits phytosanitaires à usage des particuliers s'appliquera à partir du 1er janvier 2022.

Face à ces nouvelles dispositions quels sont les alternatives :

Lutte préventive :

Les paillages naturels (organiques ou minéraux)

Permet de contrôler la végétation spontanée par étouffement des plantes, en réduisant la compétition pour l'eau et les éléments nutritifs

Les plantes couvre-sol

Permettent de limiter le désherbage des massifs et des arbustes, en limitant la prolifération des herbes indésirables

L'enherbement

Permet de limiter le désherbage des surfaces minérales (stabilisés, pavés, terre nue...)

Plus une pelouse est courte, plus elle est vulnérable à l'invasion des herbes indésirables:

Pelouse de 6,5 cm : 1% de pissenlits

Pelouse de 5 cm : 5% de pissenlits

Pelouse de 3,5 cm : 50% de pissenlits

Lutte curative :•

Le désherbage mécanique :

Le binage, le balayage mécanique, les sabots rotatifs, les brosses rotatives. Techniques permettant de déraciner les herbes indésirables et de décaper la couche organique sur laquelle poussent les plantes non désirées sur des surfaces minérales

Le désherbage thermique

Le système thermique à gaz, système vapeur, le système eau chaude et le système mousse chaude : Le désherbage thermique détruit la plante en affaiblissant son métabolisme.



Moins de produits phytosanitaires c'est mieux pour la planète

Spectacle cabaret

Les 14 et 15 mars des bénévoles se sont unis pour présenter un spectacle Cabaret dont les recettes ont été entièrement reversées à 2 associations luttant contre des maladies touchant les enfants : « tous ensemble pour loulou » et « les rêves de Coline »

Cette manifestation a remporté un très vif succès en faisant deux fois salle comble.

C'est près de 2500,00 € qui ont ainsi été récoltés.

Un spectacle de qualité qui a vu alterner des évocations de Bourvil, Nougaro, Sardou, Piaf ..., entrecoupées de sketches tous plus drôle les uns que les autres.

Bravo à nos vedettes de tous âges. Bravo aux organisateurs (qui sont aussi acteurs).

Rendez-vous dans 2 ans.





Vous pouvez continuer à aider ces associations en les retrouvant sur Internet :

<http://www.lesrevesdecoline.com>

<http://www.tousenseblepourloulou.fr/>



TOUS ENSEMBLE POUR LOULOU

AIDEZ-NOUS À COMBATTRE LE TEMPS QUI PASSE ...

Agenda

Le 18 et 19 avril	Printemps des Arts	(Animation Village)
Jeudi 8 mai:	Commémoration de la libération	(Anciens combattants)
Samedi 30 mai :	Fête communautaire	(Communauté de Communes)
Samedi 20 juin:	Méchoui et fête de la musique	(Animation Village)
Vendredi 26 juin :	Marché festif	(Association Four à Pain)
Samedi 15 août	Fête patronale	(Associations, municipalité+bénévoles)
Dimanche 23 août:	Foire à tout	(Animation village+ bénévoles)
Dimanche 13 septembre:	Rallye vélo	(Animation Village)
Samedi 17 octobre	Soirée repas	(Animation Village)
Dimanche 18 octobre:	Randonnée gourmande	(Association Four à Pain)
Mercredi 11 novembre :	Commémoration de l'Armistice	(Anciens Combattants)
Novembre : date à définir	Foire aux livres	(Bibliothèque + bénévoles)
Dimanche 22 novembre:	Spectacle de Théâtre	(Club des Bons Amis)
Samedi 28 novembre :	Repas des Aînés	(Club des Bons Amis)
Le 5 et 6 décembre	Dépôt vente vêtement puériculture	(Animation Village)
Samedi 12 décembre :	Noël des Enfants	(Animation village, municipalité+bénévoles)

Etat civil

Naissance :

Tinaël BOULANGE né le 25 mars 2015

Décès :

Gilbert BRARD le 09 janvier 2015

Ginette COUSIN, née IGER, le 28 janvier 2015

DUTEURTRE

Renée LELOUARD, née SIMON le 1er avril 2015

Résultats du recensement

A l'issue du recensement qui s'est déroulé en début d'année il a été dénombré 279 habitations dont 260 résidences principales

Collecte de ferraille

Une benne sera à votre disposition à la décharge du Thil pour collecter la ferraille les

Samedi 18 avril 2015

Samedi 13 juin 2015

Samedi 24 octobre 2015

de 9h à 18h

Retrouver toutes les informations sur le site www.auzouvillessurry.fr

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : Alpha-Copy 32 rue St Eloi 76000 ROUEN

Distribution : Les agents communaux, les élus.